

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29/09/2022 à 18 h 30**

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GODET Cécile, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, ZAMORA Julie.

Secrétaire de séance : FAIVRE Catherine.

Absents excusés : CHOLLET Floriane (donne procuration à MOLLARD David), GARCIA Malorie, VEZON Gérald.

Préambule : M. le Maire informe le conseil municipal qu'il va déposer une main courante auprès de la gendarmerie, suite à une insulte et attaque diffamatoire sur un compte Facebook, de la part d'un administré de la commune et ancien élu !

1°) Demande de subvention remplacement beffroi

M. le Maire présente l'évaluation faite par la Société BODET pour remplacer le beffroi de l'église. Le devis s'élève à la somme 17 400 € HT. Le conseil municipal approuve le projet de remplacement du beffroi et sollicite une subvention « Atout ruralité 07 » auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 40 %.

Délibération votée à l'unanimité

2°) Décisions modificatives budgétaires

Des décisions modificatives sont nécessaires pour équilibrer certains postes budgétaires et régler des dépenses non prévues au budget.

Budget Principal :

Dépenses		Recettes	
023 Virement à la section d'inv.	-3 697,00	021 Virement de la section de fonct.	-3 697,00
6811 Dotation aux amortissements	3 697,00	28041582 Bâtiments et installation	3 697,00
21534 Réseaux d'électrification	2 700,00		
2313 Constructions	-2 700,00		

Budget Assainissement :

Dépenses		Recettes	
13918 Autres	1 430,00	777 Quote part des subv. Amortissements	1 430,00
21532 Réseaux assainissement	-1 430,00		
61523 Réseaux	1 430,00		

Délibérations votées à l'unanimité

3°) Consignes pour catastrophe naturelle sécheresse 2022

La mairie formule la demande de reconnaissance communale de catastrophe naturelle, qui sera instruite en 2023 par les services de l'Etat. Toute personne constatant des dégâts suite à la sécheresse doit se manifester auprès de la mairie par mail ou par courrier. Dès la parution de l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, la commune informera les personnes sinistrées afin qu'elles puissent en faire part sous 10 jours à leur assurance.

4°) Utilisation du stade par l'école de rugby

L'école de rugby de St Paul le Jeune « Lou Pelou Ovalie » demande à la commune la possibilité d'utiliser le stade ainsi que les vestiaires de St Sauveur pour leurs compétitions. L'école s'engage à acheter des poteaux de rugby amovibles. Il faudra également que la commune prévoit de changer les barres de football pour les mettre aux normes. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5°) Questions diverses

- Les économies d'énergie : un tableau est présenté sur la consommation électrique des bâtiments communaux et éclairage public. La moyenne sur les 5 dernières années est de 20 617 € par an. Des solutions doivent être réfléchies afin de réaliser des économies d'énergie :

1°) Pour la salle polyculturelle : on pourrait obtenir auprès d'EDF un contrat « tarif bleu » ; pour ce faire il faudrait diminuer la puissance de 42 kWh à 36 kWh,

2°) L'éclairage public : le conseil envisage de mettre des horloges pour éteindre systématiquement l'éclairage public une partie de la nuit ; cela permettrait de réduire la consommation de 50 %. Un devis sera demandé pour installer des horloges dans les 8 postes d'éclairage public.

Travaux :

- Une 2^{ème} tranche de travaux a été effectuée au cimetière, récupération de 6 tombes dans la partie communale,
- Suite aux derniers orages, la voirie non goudronnée a été très endommagée. Les chemins des Molières, Fosse, Marican, La Grangette, Mas Imbert sont en cours de remise en état par les employés communaux,
- Travaux de l'école : en cours, le planning est respecté.

Courriers reçus :

- Préfecture de Région : versement d'un acompte de subvention de 93 052,20 € de la part de l'Etat pour la construction de l'école,
- Préfecture de l'Ardèche : versement d'une somme de 7 432,00 € au titre de la dotation de soutien pour la protection de la biodiversité pour les sites « Natura 2000 »,
- Préfecture de l'Ardèche : arrêté préfectoral pour la piste DFCI du canton des Chaumettes, instaurant des servitudes de passage jusqu'à l'accès de la citerne,
- Tribunal Administratif de Lyon : affaire famille ROCHETTE, mémoire complémentaire. La commune ne répondra pas et attendra la réponse du Tribunal,
- M. ARNAUD Jean-Philippe : courrier en date du 05/09/2022 par lequel il présente sa démission pour raisons personnelles,
- M. MAISONNEUVE Robert : signale les risques encourus par les usagers, rue du Pousarenc (bâtiment en mauvais état avec des risques de chutes de pièces métalliques, voitures mal stationnées gênant la circulation) à l'encontre de M.DELAUZUN Laurent. La commune lui conseillera de prendre l'attache d'un médiateur,
- Direction des routes : Réponse à M. MAISONNEUVE suite à sa réclamation concernant des travaux sur la voirie, rue Principale. Un accès de voirie doit être demandé auprès de ce même service,
- La Mairie de St Ambroix refuse de régler les frais de scolarité d'enfants scolarisés à St Sauveur en 2021/2022 et domiciliés à St Ambroix.

Courriers envoyés :

- A EDF : réclamation concernant une facture de 20 456 € en règlement de consommation à la Station d'épuration alors qu'habituellement la moyenne est de 2 500 € par an. Il semble que les services EDF n'ont pas pris la peine de relever le compteur et que depuis plusieurs années, il a été fait une évaluation de consommation, alors que le compteur est situé à l'extérieur et facile d'accès.

Infos :

- Les problèmes récurrents de chats errants sont évoqués,
- ENEDIS : informe qu'une coupure de courant aura lieu sur la commune le 07/10/2022, entre 8 h 30 et 12 h 30 pour travaux de raccordement de nouveaux consommateurs (quartier Les Felgères),
- Le Département de l'Ardèche nous informe que l'implantation de « feux intelligents » est possible. Ces feux sont capables, par exemple, de passer au rouge seulement si l'automobiliste dépasse la limite de vitesse (à étudier),
- Le Département de l'Ardèche nous informe également que le dispositif « Bonus collégiens » est pérennisé. Il permet à plus de 3000 familles d'être épaulées financièrement pour toute inscription ou adhésion d'un collégien ardéchois à une association sportive ou culturelle ardéchoise (montant 60 € par collégien et 80 € pour les élèves en situation de handicap). La demande doit être faite sur le site ardeche.fr/collegiens,
- La commune pourra, à l'avenir, prétendre à une subvention pour l'entretien de la voirie à hauteur de 40 %, auprès du département,
- Si des personnes constatent des pannes sur l'éclairage public, merci de le signaler rapidement à la mairie,
- Taxe d'aménagement : l'Etat prévoit un transfert de la taxe d'aménagement de la commune vers la CDC. La Commune et la CDC ne délibéreront pas en ce sens marquant ainsi leur opposition à ce transfert,
- Ludo'Cèze : Prêt de jeux tous les 4èmes jeudis du mois de 16 h 15 à 17 h 15 place de la boulangerie,
- Problème de saturation des services de cartes d'identité, passeports ; il est demandé des ouvertures de centre à Barjac et Bessèges,
- Film « la ferme à Gégé », le 24 novembre à la salle polyculturelle suivi d'un débat.

Permis de construire :

- M. BIERSTEKER pour un agrandissement à Lascoux, CHAMPETIER Emmanuel pour une maison d'habitation à Lavabre, DUCROS Adrien pour un garage à St Génies.

Fin de séance à 21 heures
Catherine FAIVRE